

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**29 MARS 2010  
20 H 00**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 29 mars 2010, à 20 h 00, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Est également présent : Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire mentionne l'ajout du point n° 6 à l'ordre du jour, intitulé « Appui – Projet d'implantation à Varennes – Usine de production de biocarburant Biell ».

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :**

Aucune assistance.

**2010-122 Émission d'obligations 2 021 000 \$ - 14 avril 2010  
Adjudication : RBC Dominion Valeurs mobilières inc.**

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt numéros 506, 511, 638, 716, 694, 704, 719, 724 et 712, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 14 avril 2010, au montant de 2 021 000 \$ ;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix offert</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût réel</b>
RBC Dominion	98,83360	146 000 \$	1,10000%	14-04-2011	3,26916 %
Valeurs mobilières		151 000 \$	1,90000%	14-04-2012	
inc.		156 000 \$	2,50000%	14-04-2013	
		161 000 \$	2,90000%	14-04-2014	
		1 407 000 \$	3,10000%	14-04-2015	

Valeurs mobilières	98,45879	146 000 \$	1,00000%	14-04-2011	3,33371%
Banque		151 000 \$	1,70000%	14-04-2012	
Laurentienne inc.		156 000 \$	2,30000%	14-04-2013	
		161 000 \$	2,75000%	14-04-2014	
		1 407 000 \$	3,10000%	14-04-2015	
BMO Nesbitt Burns inc.	98,63200	146 000 \$	1,15000%	14-04-2011	3,36755%
		151 000 \$	1,95000%	14-04-2012	
		156 000 \$	2,55000%	14-04-2013	
		161 000 \$	2,90000%	14-04-2014	
		1 407 000 \$	3,15000%	14-04-2015	
Financière Banque Nationale inc.	98,23600	146 000 \$	1,05000%	14-04-2011	3,39125%
		151 000 \$	1,60000%	14-04-2012	
		156 000 \$	2,35000%	14-04-2013	
		161 000 \$	2,75000%	14-04-2014	
		1 407 000 \$	3,10000%	14-04-2015	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,57800	146 000 \$	1,10000%	14-04-2011	3,41688%
		151 000 \$	1,90000%	14-04-2012	
		156 000 \$	2,50000%	14-04-2013	
		161 000 \$	2,90000%	14-04-2014	
		1 407 000 \$	3,20000%	14-04-2015	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,10000	146 000 \$	1,00000%	14-04-2011	3,42455%
		151 000 \$	1,65000%	14-04-2012	
		156 000 \$	2,30000%	14-04-2013	
		161 000 \$	2,75000%	14-04-2014	
		1 407 000 \$	3,10000%	14-04-2015	

Attendu que l'offre ci-haut provenant de *RBC Dominion Valeurs mobilières inc.* s'est avérée être la plus avantageuse pour la Ville de Varennes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 2 021 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à *RBC Dominion Valeurs mobilières inc.* ;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que M. Martin Damphousse, maire et madame Denise Beauchemin, trésorière, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

**2010-123 Émission d'obligations 2 021 000 \$ - 14 avril 2010  
Concordance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 021 000 \$ :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>pour un montant de</b>
506	283 404 \$
511	17 600 \$
638	24 900 \$
716	238 000 \$
694 – 10 ans	275 000 \$
694 – 20 ans	365 000 \$
704	58 000 \$
719	400 000 \$
724	9 096 \$
712	350 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

**En conséquence**, Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 021 000 \$ ;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 14 avril 2010 ;

Que ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale du Québec et CDS ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse centrale Desjardins, 1, Complexe Desjardins, bureau 2822, Montréal (Québec) H5B 1B3 ;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

**2010-124 Émission d'obligations 2 021 000\$ - 14 avril 2010  
Courte échéance**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 021 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 506, 511, 638, 716, 694, 704, 719, 724 et 712, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 avril 2010) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 638, 716, 694, 704, 719 et 712, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2010-125 Émission d'obligations 2 021 000 \$ - 14 avril 2010  
Prolongation**

Attendu que la Ville de Varennes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations ;

Attendu que la Ville de Varennes aura, le 12 avril 2010, un montant de 332 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 743 000 \$ pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 506, 511 et 638 ;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue ;

Attendu qu'un montant de 6 096 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 325 904 \$ ;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 14 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes emprunte 325 904 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée.

**2010-126 Subvention Maison des Jeunes  
Programme sports et loisirs 2010**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 10 mars 2010;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la trésorière à verser à la Maison des Jeunes de Varennes une subvention de 15 000 \$ pour le Programme Sports et Loisirs 2010, payables en deux versements ; le premier étant dû immédiatement et le second en septembre 2010.

*Certificat de la trésorière numéro 2083*

Adoptée.

**2010-127 Appui – Projet d'implantation à Varennes  
Usine de production de biocarburant Biell**

Considérant que le projet d'implantation d'une usine de production de biocarburant s'inscrit très bien dans la perspective de redéveloppement du parc industriel lourd de la Ville de Varennes ;

Considérant qu'un des objectifs importants du Parti durable / Équipe Damphousse lors de la dernière campagne électorale visait le redéveloppement dudit parc industriel en favorisant le développement d'énergies vertes, le tout dans une perspective de développement durable ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie et soutienne le projet d'implantation d'une usine de production de biocarburant à partir de Canola sur le territoire de la Ville de Varennes par la compagnie Biell.

Adoptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 05.*

*Le Maire,*

*Le Greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA